

Sujet : ESR Projets NEA et OMEGA à Lannemezan

De : ROUVIE-LAURIE Isabelle - Santé/SD/MIDI-PYRENEES/DD65/DTARS/VEILLE ALERTES SANITAIRES
<isabelle.rouvie-laurie@ars.sante.fr>

Date : 02/12/2022 à 17:54

Pour : "DELMAS Sophie (Adjointe au chef d'UID) - DREAL Occitanie/UID/UID-65-32"
<sophie.delmas@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : ARS-OC-DD65-PGAS <ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr>, "MORDELET, Manon (ARS-OC)"
<manon.mordelet@ars.sante.fr>, "ESCALE, Laura (ARS-OC/DTARS-65/ANIMATION TERRITORIALE)"
<Laura.Escale@ars.sante.fr>

Bonjour Mme Delmas,

Comme discuté par téléphone, je vous confirme que l'étude sur l'analyse des enjeux sanitaires pour le dossier cité en objet me semble bien menée.

Les hypothèses sur les émissions me semblent cependant inexactes, dans la mesure où les valeurs indiquées comme paramètres d'entrée pour les émissions de la chaudière CSR sont assimilées à celle de biogaz brut et non aux émissions d'une chaudière, de biomasse par exemple. Même si ce sont les mêmes substances émises, les concentrations dans l'atmosphère sont sensiblement différentes. L'acroléine, substance émise lors des combustions incomplètes notamment des plastiques et des bois, est également absente des substances prises en compte pour l'analyse de risques. La justification de sa non-prise en compte n'apparaît pas dans ce rapport.

Un autre point soulevé par cette étude me pose question : les limites de quantification des métaux lourds (EMM) dans les végétaux pour l'auto-surveillance de KNAUF (tableau 37, p95/325) en 2021 sont 10 à 100 fois supérieures aux valeurs du règlement européen n°1881-2006 cité dans ce même tableau (mais pas dans le texte au-dessus) en ce qui concerne le plomb et le cadmium dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine. Ce tableau serait par ailleurs à compléter avec les valeurs issues de la synthèse des valeurs réglementaires pour les substances chimiques, en vigueur dans l'eau, les denrées alimentaires et dans l'air en France au 30 juin 2020.

En ce qui concerne l'étude acoustique réalisée sur ce même dossier, je n'ai pas de remarque particulière sur cette étude.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Cordialement,

Isabelle ROUVIE-LAURIE

Ingénieur d'études sanitaires

Pôle animation des politiques territoriales de santé publique

Unité prévention et promotion de la santé environnementale

05 62 51 79 63 - 07 65 18 93 20 | isabelle.rouvie-laurie@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Occitanie

Délégation départementale des Hautes-Pyrénées

Cité administrative Reffye | 10 rue de l'Amiral Courbet | CS 11336 | 65013 TARBES Cedex 9

occitanie.ars.sante.fr |  





Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !